

DEMANDE D'INTERVENTION PROTHESES

A COMPLETER PAR LE PRESTATAIRE

Identité du patient :

Prothèse	Nombre	Code INAMI	Montant	Réservé à HOSPITALIA
DENTAIRE COMPLETE				
<input type="checkbox"/> supérieure				
<input type="checkbox"/> inférieure				
DENTAIRE PARTIELLE				
<input type="checkbox"/> dent				
<input type="checkbox"/> plaque de base				
<input type="checkbox"/> crochet				
DENTAIRE - AUTRE				
<input type="checkbox"/> bridge				
<input type="checkbox"/> dent à pivot				
<input type="checkbox"/> couronne				
<input type="checkbox"/> dent ajoutée à une prothèse				
<input type="checkbox"/> divers				
PROTHESE OPHTALMOLOGIQUE				
<input type="checkbox"/> verre de lunettes				
<input type="checkbox"/> lentille de contact				
Joindre la facture originale				
AUTRE				
<input type="checkbox"/>				
Joindre la prescription médicale et la facture originale				

Date du placement ou de fourniture

N° d'agrément INAMI

Signature du prestataire

Cachet du prestataire

A COMPLETER PAR L'ASSURE

Nom, prénom :

Si vous souhaitez que l'intervention soit versée sur un autre compte bancaire que celui qui nous est connu, merci de le communiquer ci-dessous et d'y apposer votre signature.

Compte financier - code IBAN :

Apposez ici une vignette de la mutualité

Certifié sincère et véritable,
Date et signature :

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous nous transmettez feront l'objet d'un traitement automatisé de la SMA "MLOZ Insurance" (n° d'entreprise 422.189.629, Route de Lennik 778A - 1070 Bruxelles) en vue du traitement correct de votre dossier et à des fins de marketing.

Sauf opposition de votre part en cochant cette case, vous donnez l'autorisation à la SMA de transmettre vos données administratives à nos partenaires .

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter vos données auprès du responsable du traitement Hospitalia, les faire rectifier ou supprimer, en application de la loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992.